

# DIGNITYLAND

Un jeu pour faire connaître aux jeunes  
les droits sociaux par l'éducation  
aux droits de l'homme

Guide à l'usage des animateurs du jeu





# **DIGNITYLAND**

**Un jeu pour faire connaître aux jeunes  
les droits sociaux par l'éducation aux droits de l'homme**

**Guide à l'usage des animateurs du jeu**

## **Dignityland**

### **Un jeu pour faire connaître aux jeunes les droits sociaux par l'éducation aux droits de l'homme**

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles du Conseil de l'Europe.

Pour toute requête concernant la reproduction ou la traduction totale ou partielle du présent document, s'adresser à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document est à adresser au Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe :

Centre européen de la jeunesse Strasbourg  
30, rue Pierre de Coubertin  
F- 67075 Strasbourg Cedex – France  
Courriel : youth@coe.int

#### **Idée initiale:**

Community Volunteers Foundation (Toplum Gönüllüleri Vakfı) et NGO Training and Research Unit de l'Université Bilgi d'Istanbul (Turquie)

#### **Équipe de rédaction de la version anglaise:**

Miguel Angel Garcia Lopez, Dariusz Grzemny, Sener Ünal

#### **Mise au point:**

Mara Georgescu, Rui Gomes : Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe

#### **Maquette et conception:**

Pampaneo

#### **Préparé par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe**

#### **Remerciements:**

Le Service de la jeunesse tient à remercier la Community Volunteers Foundation (Toplum Gönüllüleri Vakfı - TOG) et la NGO Training and Research Unit de l'Université Bilgi d'Istanbul de leur permission et de leurs apports à la conception de la version actuelle du jeu.

Dignityland a été conçu dans le cadre du projet Enter! sur l'accès aux droits sociaux des jeunes issus des quartiers défavorisés, et mis au point par le Conseil de l'Europe avec l'appui financier du Département flamand des Affaires étrangères.

Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe tient également à remercier tous les jeunes, animateurs socio-éducatifs, responsables de groupes de jeunes et formateurs qui ont aidé l'équipe de rédaction à tester le jeu, en particulier les participants de la rencontre de jeunes Enter! organisée à Strasbourg au mois de septembre 2011.

© Conseil de l'Europe, 2012

**Imprimé en Hongrie**

# Table des matières

I. INTRODUCTION	07
II. LE JEU	09
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DROITS SOCIAUX	21
IV. TABLEAU DES RÉSULTATS	41





## I. INTRODUCTION

Bienvenue dans *Dignityland*, le jeu destiné à faire connaître aux jeunes les droits sociaux par l'éducation aux droits de l'homme.

L'éducation aux droits de l'homme comprend *des activités et des programmes éducatifs centrés sur la promotion de l'égalité dans la dignité humaine*. C'est une des grandes priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, notamment pour ce qui est de la promotion de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. D'un point de vue méthodologique, l'éducation aux droits de l'homme consiste à acquérir des connaissances *sur, pour et par* les droits de l'homme. *Repères*, le manuel du Conseil de l'Europe pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, est un outil essentiel du programme éducatif du secteur jeunesse.

La réalité des droits sociaux dans l'Europe d'aujourd'hui montre bien qu'une culture des droits de l'homme peut se fragiliser considérablement, et à quel point il est indispensable de disposer de programmes éducatifs afin de résorber les obstacles auxquels se heurtent les jeunes dans l'exercice quotidien de leurs droits sociaux et humains. *Dignityland* se veut donc une ressource pédagogique destinée à aider les jeunes à explorer les droits sociaux et les politiques sociales, le tout depuis la perspective des droits de l'homme.

*Dignityland* est un jeu de cartes dont les joueurs - députés dans le pays imaginaire de *Dignityland* - ont à adopter les politiques sociales de réalisation des droits sociaux à intégrer dans un plan de développement quinquennal. A travers un processus d'argumentation et de prise de décision, les joueurs apprennent à mieux connaître les droits sociaux et les politiques sociales qui leur sont liées.

*Dignityland* a été créé dans le cadre du projet *Enter!* sur l'accès aux droits sociaux des jeunes issus des quartiers défavorisés, à l'occasion des célébrations du cinquantenaire de la Charte sociale européenne. Le projet *Enter!* a été lancé par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe

en réponse aux inquiétudes croissantes que suscitent les problèmes de cohésion sociale et d'inclusion des jeunes. Démarré en 2009, le projet cherche à développer le travail et les politiques de jeunesse afin de répondre à des situations d'exclusion, de discrimination et de violence dont sont victimes les jeunes, ainsi qu'à promouvoir l'accès de tous les jeunes aux droits sociaux.

Ce jeu s'adresse à tous les publics. Il ne demande aucune aptitude ni aucun savoir particuliers ; il suffit de s'intéresser aux droits de l'homme en général, et aux droits sociaux en particulier. Il peut se jouer avec des groupes internationaux, nationaux ou locaux.

L'animateur a un rôle important dans le jeu. Il doit posséder un minimum d'expérience pédagogique - surtout dans le cadre de l'éducation non formelle -, ainsi que connaître et comprendre la nature et la place des droits sociaux au sein des droits de l'homme. Il prendra le temps de préparer le jeu et de trouver l'information nécessaire au groupe.

Le jeu est utilisable dans divers contextes : dans un cadre d'éducation tant formelle que non formelle, en tant qu'un des éléments d'une formation, à l'école, dans des groupes de pairs ou à l'occasion de toute activité éducative.

*Dignityland* est basé sur un jeu original sur les droits sociaux créé par la fondation turque *Community Volunteers Foundation (Toplum Gönüllüleri Vakfı, TOG)* et la *NGO Training and Research Unit* de l'Université Bilgi d'Istanbul (Turquie). Initialement appelé « La vie est dure » (*Hayat Zor !*), le jeu a été adapté avec la permission et le concours des auteurs. Mise au point par une équipe de rédaction réunie par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, la version actuelle du jeu a été testé par des jeunes lors de la rencontre de jeunes *Enter!* organisée à Strasbourg au mois de septembre 2011.

Ce guide s'adresse aux animateurs du jeu. Il comprend les consignes et des suggestions pour chaque étape du jeu, ainsi qu'une section offrant une information générale sur les droits de l'homme, les politiques sociales, l'éducation aux droits de l'homme et les politiques de jeunesse. Des liens hypertextes conduisent à d'autres outils pédagogiques conçus par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

Nous espérons que *Dignityland* se convertira en un auxiliaire important lors de l'exploration des droits sociaux.





## II. LE JEU

### Thèmes

Droits sociaux, citoyenneté, politiques sociales

### Complexité

Niveau 3 sur une échelle de 1 (brèves activités simples) à 4 (activités longues et complexes)

### Groupe

Nombre illimité de joueurs répartis en groupes de trois à cinq joueurs et un animateur. Si plusieurs groupes de trois à cinq personnes jouent en parallèle, chacun aura son animateur, avec suffisamment de jeux de cartes pour tout le monde.

### Durée

De 60 à 90 minutes

### Description générale

Dans ce jeu de cartes, chaque joueur a le rôle d'un député dans un pays imaginaire : Dignityland. Le Parlement doit adopter un ensemble de politiques nationales sur les droits sociaux s'inscrivant dans un plan de développement quinquennal.

### Buts du jeu

Le jeu poursuit les buts suivants:

- faire prendre conscience de l'indivisibilité, de l'interdépendance et

- de l'universalité des droits de l'homme ;
- faire mieux comprendre les droits sociaux et les politiques sociales aux participants ;
- procéder à un examen critique de la situation concrète des droits sociaux, des politiques sociales et de l'actualité en la matière ;
- réfléchir au rôle des jeunes dans la conception et le développement des politiques sociales ;
- inciter les participants à concevoir des actions spécifiques destinées à la promotion des droits sociaux dans leur contexte et réalité.

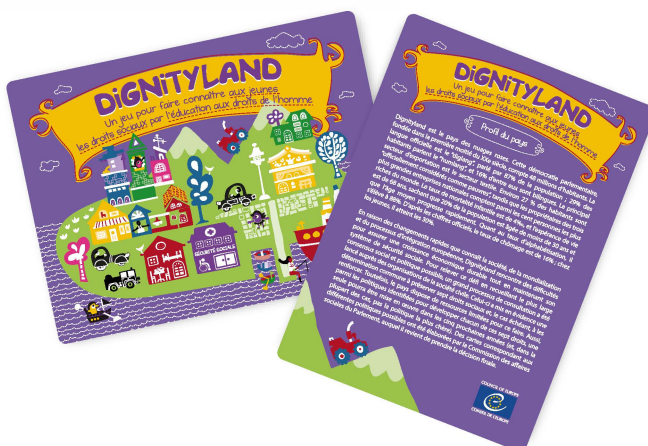
## Matériel et documents

### Pour chaque participant:

- un jeu de 21 cartes;



- une fiche descriptive de Dignityland.



## Pour chaque animateur:

- une fiche d'inscription des résultats qui inclut le résultat pour chaque carte

Tableau des résultats		Indicateur	Nombre	Points
Droit au logement	Aide au logement pour les jeunes		1	
	Des logements sociaux pour tous ceux qui ont de faibles revenus		3	
	Des loyers sociaux pour les étudiants (au logement social des États)		3	
Droit à la liberté d'association	Élaboration des statuts et le respect des principes de la société civile		1	
	Statuts et règlements, lois, chartes d'opinion, procédures internes, etc.		1	
	Accès des organisations de la société civile pour garantir la liberté d'association		2	
Droit à l'éducation	Un accès universel et gratuit à l'enseignement primaire et secondaire		1	
	L'accès à l'enseignement supérieur, en particulier aux, au secteur privé		3	
	Un enseignement dispensé dans la langue maternelle et les travailleurs		2	
Droit à la sécurité et à l'égalité sociale	Appuis de l'État en matière de logement social		3	
	Normes européennes de la sécurité sociale		1	
	Normes européennes de la sécurité sociale		1	
Droit à la santé	Abolition du tabac		1	
	Une couverture santé universelle		3	
	Une couverture santé universelle pour tous et l'accès à la médecine		3	
Droit à la participation et à l'association	Une couverture santé universelle pour tous les travailleurs		3	
	Un accès à la justice pour la jeunesse et le dialogue aux services qui		1	
	Un accès à la justice pour la jeunesse et le dialogue aux services qui		1	
Droit au travail	Un accès à la justice pour la jeunesse et le dialogue aux services qui		1	
	Un accès à la justice pour la jeunesse et le dialogue aux services qui		1	
	Un accès à la justice pour la jeunesse et le dialogue aux services qui		1	

## Préparation (pour l'animateur)

Lire les consignes afin de se familiariser avec les cartes.

La tâche sera plus aisée si l'animateur s'est familiarisé auparavant avec les droits et les options politiques.

Se munir d'une fiche où inscrire les résultats et d'une feuille de papier où prendre des notes.

Lire soigneusement les consignes ci-dessous.

## Consignes de jeu



*Remarque: les passages en italique suggèrent comment l'animateur pourrait présenter les étapes et les consignes afin de donner plus de vraisemblance au scénario d'une décision parlementaire.*

1. Expliquez qu'il s'agit d'un jeu de cartes et montrez les cartes aux joueurs (ne les distribuez pas tout de suite).
2. Commencez d'emblée à vous adresser aux joueurs comme à des députés de Dignityland en leur souhaitant la bienvenue. Créez une atmosphère qui les aide à endosser leur rôle de députés.



*“Mesdames et Messieurs les Députés, nous sommes réunis ici aujourd’hui pour le bien de Dignityland. J’aimerais tout d’abord vous présenter les derniers rapports nationaux de la Commission des affaires sociales de notre Parlement.”*

3. Distribuez les fiches descriptives de Dignityland et attendez que tout le monde les ait lues.

*“Afin de progresser dans le développement de notre pays, nous devons adopter des politiques sociales pour ces cinq prochaines années. Je vais donner à chacun d’entre vous des cartes correspondant à des droits sociaux et à des politiques d’action. Chacun d’entre vous recevra 21 cartes. Nous aurons sept droits sociaux à promouvoir. Mais Dignityland se trouve dans une situation difficile : nous n’aurons peut-être pas suffisamment de ressources pour atteindre tous nos objectifs. Souvenez-vous donc que nos ressources sont limitées, et que si vous les dépassez, vous ne parviendrez pas à déployer les pratiques correspondantes à chacune des politiques..”*

*Le coût des politiques figurant sur chaque carte a été évalué par la Commission des affaires sociales de notre Parlement. Dans un premier temps, vous avez 10 minutes pour réfléchir individuellement aux politiques que vous souhaiteriez voir adopter, le but étant d’arriver au meilleur train de politiques possible. Vous pourrez ensuite discuter de vos choix avec d’autres députés afin d’arriver à un consensus.”*



4. Distribuez les cartes de droits sociaux tout de suite après. Chaque joueur recevra 21 cartes de couleur identiques au dos des cartes.

5. Expliquez à quoi correspondent les cartes. Chaque ensemble de 21 cartes contient sept droits sociaux.



Pour chaque droit social, il y a trois politiques sociales. Au total, chaque joueur aura donc reçu 21 cartes de couleur identique (au dos).



De plus, chaque carte mentionne:

le droit social (comme par exemple le droit au travail),

les politiques correspondantes (à travail équivalent, salaire équivalent, indépendamment de l'âge et du sexe des personnes concernées, par exemple),

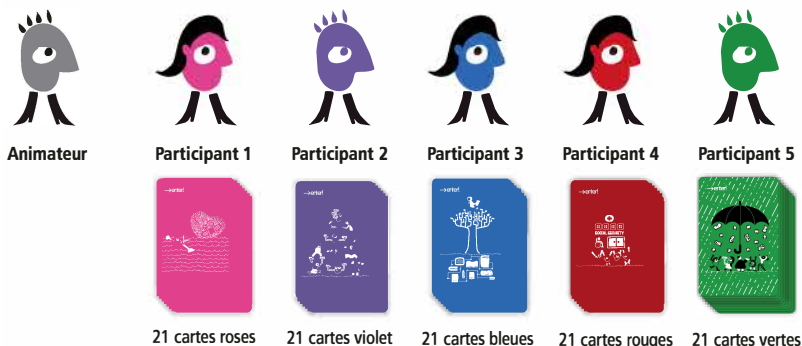
et deux arguments que le joueur pourra utiliser afin de faire son choix: un argument pour (repéré par +) et un argument contre (repéré par -).

**DROIT À LA PROTECTION CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

**SYSTÈME GÉNÉRAL D'ALLOCATIONS POUR TOUS / REVENU MINIMUM GARANTI POUR TOUS**

+  
Garantie d'un revenu minimum pour tous.

-  
Mesure coûteuse ; risques d'abus. Cela peut encourager certaines personnes à ne pas rechercher d'emploi.



Les joueurs doivent convenir d'un plan de développement englobant sept domaines politiques pour les cinq années à venir – mais en tenant compte du fait que les ressources du pays sont limitées.

## 6. Expliquez aux joueurs les étapes du jeu.

### Étape 1 - réflexion individuelle

Dans la première étape, les joueurs sélectionnent individuellement les sept cartes qu'ils jugent les plus bénéfiques pour le pays. Ils ont 10 minutes pour se décider. Après quoi, ils présentent leurs politiques aux autres.

Vous noterez leurs choix sur le tableau de résultats.

### Étape 2 - décision de groupe

Le groupe doit à présent retenir les sept cartes qu'il juge les plus bénéfiques pour le pays. Prévoyez une trentaine de minutes pour cette étape.

## 7. Laissez d'abord les joueurs sélectionner leurs domaines politiques.

## 8. Passez à la seconde étape.



*"Mesdames et Messieurs les Députés, votre groupe a 30 minutes à peine pour s'entendre sur les droits sociaux et les politiques correspondantes qu'il entend retenir. Les politiques sur lesquelles il n'y aura pas de consensus ne seront pas mises en œuvre."*

Pendant les deux étapes du jeu, l'animateur gèrera le temps et prendra des notes en prévision de l'analyse. Les joueurs doivent décider par eux-mêmes du système qu'ils adoptent pour la décision de groupe (débat argumenté, vote, etc.).

Remarque : les joueurs peuvent choisir moins de sept cartes dans un jeu, mais pas plus. Dans ce cas, un domaine politique ne sera pas abordé. Néanmoins, il vaut mieux ne pas évoquer cette possibilité à moins que les joueurs n'en parlent.



*“Mesdames et Messieurs les Députés, pourrions-nous maintenant connaître vos politiques sociales communes pour Dignityland ?”*

L'animateur notera la décision du groupe en bas du tableau des résultats. Chaque choix politique coûte à la nation entre 1 et 3 points. La Commission des affaires sociales a évalué ces coûts sur des critères principalement économiques. Dignityland possède en tout 14 points de ressources, ce qui veut dire que les politiques retenues ne peuvent pas coûter au total plus de 14 points au pays, faute de ressources supplémentaires. (Les joueurs ne sont pas informés du système d'évaluation ni du total de ressources nationales avant la fin du jeu.)

**9.** Donnez aux joueurs les résultats de leurs choix politiques .



*“Mesdames et Messieurs les Députés, selon les indications de la Commission des affaires sociales, les ressources disponibles ne permettent pas de disposer de plus de 14 points. Votre politique commune en coûte..., et votre sélection personnelle...”*

**10.** Passez à l'étape suivante du jeu : compte rendu et évaluation.

## Compte rendu et évaluation

Commencez le compte rendu tout de suite après la fin du jeu : les deux choses vont ensemble. Les questions et la réflexion se fonderont sur les discussions menées au cours du jeu et sur la situation en fin de jeu.

Les joueurs peuvent rappeler ce qui s'est passé pendant le jeu, le décrire à nouveau afin d'illustrer des idées, des tensions ou des découvertes (Que s'est-il passé ? Quelle expérience retire-t-on du jeu ?). Mais le compte rendu ne doit pas générer une reprise des discussions : le jeu est fini et il s'agit à présent de lier l'apprentissage et l'action à la réalité. Nous pourrions donc séparer explicitement la fiction du jeu en disant par exemple : “Le jeu est fini : nous sommes maintenant de retour ici et maintenant.”

Au cours de cette phase, vous examinerez avec les joueurs leurs découvertes et les leçons à en tirer, les classerez par ordre d'importance, conformément aux objectifs du jeu. Il va donc falloir approfondir la compréhension des droits de l'homme, des rapports entre les droits sociaux et les politiques sociales, prêter attention aux similitudes avec la réalité des participants, et examiner les possibilités d'action et de défense active des droits sociaux.

Afin de rendre le compte rendu plus aisé, vous pourrez vous appuyer sur les questions ci-dessous. Elles ne sont données qu'à titre indicatif, et ce sera à vous de choisir en fin de compte vos propres questions en fonction de ce qui s'est passé pendant le jeu. Il est toutefois de bonne pratique de distinguer quatre parties dans cette phase.

### Partie 1: droits sociaux et politiques sociales

- Pourquoi avoir choisi telle ou telle politique pour promouvoir chacun des droits sociaux?
- Quelles ont été les politiques les plus faciles et les plus difficiles à choisir? Pourquoi?
- Dans le choix de vos cartes, avez-vous tenu compte des rapports et de la cohérence entre les droits et les politiques?
- Comment décririez-vous les rapports entre les droits sociaux et les politiques sociales?

### Partie 2: rapport avec la réalité

- Voyez-vous des points communs entre Dignityland et votre propre contexte (réalité locale, nationale ou internationale)? Quelles sont les différences?
- Voyez-vous des points communs entre le jeu et la réalité des jeunes? Quels sont les obstacles que rencontrent les jeunes dans l'accès à leurs droits sociaux?
- Comment votre pays garantit-il ou non et promeut-il ou non les droits? Qui y est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de ces politiques dans votre pays?
- Des organisations et des rapports sur les droits de l'homme sont-ils consultés pour la mise en œuvre de ces politiques?
- Dans votre contexte, comment ces politiques sont-elles conçues, mises en œuvre et évaluées? Quels sont les facteurs et arguments pris en compte (critères moraux, sociaux, économiques, intérêts particuliers, etc.)?
- Quels sont les rapports entre politiques de jeunesse et politiques sociales dans votre contexte?





### Partie 3: agir

- Que faudrait-il faire en matière de droits sociaux et de politiques sociales?
- Que peuvent faire les jeunes?
- Pensez-vous avoir une possibilité quelconque d'influencer la conception des politiques sociales dans la situation qui est la vôtre (sensibilisation, lobbying pour des mesures législatives, participation à la mise en œuvre et à l'évaluation, etc.)?
- Quelles étapes seraient nécessaires pour que vous puissiez le faire?

### Partie 4: le jeu lui-même

- Les éléments qu'il apporte, tels qu'ils ont été décrits, sont-ils justes et correspondent-ils à la réalité que connaissent les participants et à leurs attentes?
- Le jeu vous a-t-il apporté quelque chose de nouveau?
- Qu'avez-vous appris à travers ce jeu?
- Le jeu vous paraît-il réaliste?

## Conseils aux animateurs

- Il vaut mieux que les groupes aient un nombre impair de joueurs (3 ou 5) : cela est important afin de raccourcir le temps de prise des décisions pour chaque domaine politique. Si le nombre de joueurs est pair, les décisions peuvent prendre beaucoup plus longtemps avant qu'une claire majorité ne se dessine. Il est possible de résoudre le problème en déclarant l'un des joueurs Président de la chambre ou de la commission et en lui donnant deux voix dans les décisions du groupe. Néanmoins, ayez conscience du fait que cette option peut susciter d'autres tensions au sein du groupe.
- Sur les cartes, certaines observations ont été délibérément formulées de façon ambiguë afin de concentrer la discussion sur la pratique des politiques sociales.
- Il serait un peu stérile de se lancer dans des discussions sur la formulation exacte adoptée dans les cartes. Il vaut mieux discuter des grandes idées et des choix politiques correspondant aux droits sociaux.
- L'animateur doit être prêt pour le cas où les joueurs arriveraient à la conclusion qu'il y a incompatibilité entre les droits de l'homme et certains choix politiques en raison des ressources limitées – par exemple pour ce qui est de la totale et pleine réalisation de tous les droits de l'homme. Il faut avoir conscience que pour arriver au plein exercice de tous les droits de l'homme, la réflexion politique doit

souvent envisager le long terme. Ce qui ne veut pas dire qu'un droit sera moins inaliénable du fait que les politiques correspondantes ne peuvent pas être toutes déployées en même temps. Pour que les droits de l'homme soient respectés, les politiques doivent tenir compte de la situation des droits de l'homme dans chaque contexte, et remédier aux violations des droits de l'homme et aux carences dans un effort de progression vers la réalisation de ces droits. Tout travail de conception d'une politique est axé sur la vision d'une société meilleure ; par le biais du jeu, les participants doivent donc comprendre que les droits de l'homme (en particulier les droits sociaux dans le cas qui nous occupe) posent le cadre d'une société meilleure, qui protège et promeut la dignité humaine.

## Idées de suivi

- Dans votre rôle d'animateur, vous êtes pour les participants une personne-ressource dans le suivi du jeu, qui est à déterminer avec les membres du groupe. Vous aiderez les joueurs à agir et leur fournirez l'information et les conseils dont ils pourront avoir besoin. Il faut que les joueurs aient conscience des effets de tout ce qu'ils peuvent faire ensuite, de sorte qu'ils réfléchissent bien à leurs actions.
- Le jeu devrait motiver les participants à travailler sur les droits sociaux. Vous pourrez soutenir les jeunes dans la préparation de petites actions : sensibilisation ou recherche plus complète sur la situation des droits sociaux au niveau local ou national, réunions et discussions avec des organisations de la société civile ou des partis politiques, par exemple. Ils peuvent aussi prendre contact avec les députés responsables des politiques sociales au Parlement !
- Vous pourriez également former d'autres jeunes ou des organisations de la société civile aux droits sociaux. Il est important que chacun dispose des connaissances et des instruments qui lui permettront de revendiquer et de promouvoir les droits sociaux de l'homme.
- Vous pourrez aider les participants à mettre en place un dispositif de suivi des politiques sociales qui les affectent dans votre communauté, et à dégager les politiques sociales encore nécessaires à intégrer dans un plan d'action pour les droits sociaux dans la communauté.
- Vous pourrez lancer une action de plaidoyer pour le changement dans les politiques gouvernementales et la législation visant à une meilleure conformité aux normes des droits de l'homme.
- Vous pourrez procéder à une étude des mécanismes de consultation auprès de la société civile, et intervenir à ce niveau pour infléchir la préparation des politiques correspondantes. Il est important pour cela de s'allier à d'autres organisations.

- L'aide directe est parfois nécessaire si l'on veut améliorer la situation de personnes dont les droits ne sont pas respectés. Vous pourrez inciter des jeunes à intervenir directement, par exemple grâce au travail bénévole au sein de la communauté en faveur des personnes dans le besoin, par des actions d'éducation entre pairs, etc.
- Avec d'autres animateurs, vous pourrez organiser des séances de jeu à plus grande échelle, par exemple avec plusieurs groupes de jeunes, ou à l'occasion d'un festival ou d'une rencontre.

- Si vous souhaitez continuer à travailler auprès des jeunes sur l'éducation aux droits de l'homme, vous trouverez plus d'une soixantaine d'activités dans Repères, le manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, consultable sur: [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass)
- Pour en savoir plus sur la Charte sociale européenne et les décisions du Comité européen des droits sociaux, consultez le site: [www.coe.int/socialcharter](http://www.coe.int/socialcharter)

Votre feed-back est important afin de nous aider à améliorer le jeu. N'oubliez pas de remplir la fiche d'évaluation pour animateurs sur :

[www.coe.int/enter](http://www.coe.int/enter)

Ce site vous permet aussi de mieux expliquer le contexte dans lequel le jeu a été utilisé et les actions qu'organise votre groupe sur les droits sociaux.





### III. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DROITS SOCIAUX

#### Que sont les droits sociaux de l'homme ?

Un droit est une revendication légitime. J'ai droit aux marchandises qui se trouvent dans mon sac si je les ai payées. Les citoyens ont le droit d'élire un président si la constitution de leur pays le prévoit ; un enfant a le droit d'être emmené au zoo si ses parents le lui ont promis. Ce sont des choses sur lesquelles une personne peut compter en raison d'une promesse ou d'une garantie donnée par une autre partie.

Les droits de l'homme, eux, ne découlent pas d'une promesse ni d'une garantie émanant d'une autre partie. Une personne a droit à la vie même si personne n'a promis de ne pas la tuer : sa vie peut dépendre d'une telle promesse, mais pas son droit à la vie. Pour avoir droit à la vie, il suffit d'être un être humain. En acceptant les droits de l'homme, j'accepte que n'importe quel être humain puisse s'en prévaloir du fait que c'est comme moi un être humain, et ce quoi que puissent dire ou faire les autres. Les droits de l'homme appartiennent à tous les êtres humains.

Invoker les droits de l'homme est finalement une revendication morale, qui repose sur des valeurs, morales elles aussi. Mon droit à la vie signifie que personne ne peut me prendre ma vie tout simplement parce que ce serait mal. Aucune justification n'est nécessaire. N'importe quel lecteur reconnaîtra, parce que nous reconnaissons tous, pour nous-mêmes, que certains aspects de notre vie, de notre être, doivent être inviolables, que personne d'autre ne devrait pouvoir leur porter atteinte, car ce sont des composantes essentielles de notre être, de notre identité, de ce que nous sommes ; des composantes fondamentales de notre humanité et de notre dignité humaine. Sans les droits de l'homme, nous ne pouvons plus réaliser notre potentiel. Les droits de l'homme valent pour tous les êtres humains de la planète. Si je peux m'en réclamer, tout le monde peut aussi le faire.

**Les droits sociaux** constituent avec les droits civils, politiques, juridiques, économiques et culturels les **droits de l'homme**. Tout être humain les possède, où qu'il réside, quels que soient sa nationalité, sa religion, son sexe, son origine, la couleur de sa peau, sa langue, son orientation sexuelle ou n'importe quelle autre caractéristique. Comme les autres droits de l'homme, les droits sociaux (par exemple le droit à l'égalité de traitement, à la sécurité sociale, à l'éducation, à la santé, etc.) trouvent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais ils sont plus spécifiquement garantis dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), adopté par les Nations Unies en 1966, entré en vigueur en 1976, et à présent adopté par 160 parties (chiffre mai 2012). Sa surveillance est confiée au Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

En Europe, les droits sociaux font surtout l'objet de deux conventions du Conseil de l'Europe : la Charte sociale européenne et la Charte sociale révisée. Elles complètent la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont certaines dispositions garantissent aussi des droits sociaux de l'homme.

Ces derniers portent sur la façon dont les gens vivent et travaillent ensemble, et sur leurs besoins fondamentaux. Ils se fondent sur les impératifs d'égalité et d'accès garanti à des possibilités, à des biens et à des services économiques et sociaux essentiels.

- Les droits sociaux sont ceux sans lesquels il n'est pas possible de participer pleinement à la vie de société. Ils englobent au minimum le droit à l'éducation, le droit de fonder une famille et de subvenir à ses besoins, mais aussi un grand nombre de droits souvent qualifiés de « civils » : droit à un temps de loisirs, aux soins de santé, à la vie privée et à la non-discrimination, par exemple.
- Les droits économiques englobent le droit au travail, à un niveau de vie décent, au logement et à une pension pour les personnes âgées ou handicapées. Ils reflètent le fait que la dignité humaine exige un niveau minimum de sécurité matérielle, mais aussi que la privation d'un travail ou d'un logement décent peut être avilissante.
- Les droits culturels touchent au mode de vie culturel d'une communauté. Ils incluent le droit de participer librement à la vie culturelle de la communauté et, souvent aussi, le droit à l'éducation. Cela dit, de nombreux autres droits non officiellement classés comme culturels sont indispensables à une communauté minoritaire pour préserver sa culture au sein d'une société : le droit à la non-discrimination et à l'égalité devant la loi, par exemple.



## Les droits sociaux sont-ils moins importants que les autres droits de l'homme?

Tous les droits de l'homme ont le même degré d'importance ; ce qui veut dire que les droits sociaux font partie intégrante des droits de l'homme et sont sur un pied d'égalité avec ces derniers, quels qu'ils soient. Il a toutefois fallu du temps dans l'histoire récente et dans certains contextes politiques pour que les droits économiques et sociaux soient reconnus au même titre que les droits civils et politiques. S'il semble par exemple évident au citoyen ordinaire qu'un niveau de vie minimum, que des conditions de logement et d'emploi acceptables et raisonnables sont indispensables à la dignité humaine, la classe politique a parfois tardé à l'accepter. Elle faisait valoir en général deux arguments afin de justifier cela.

Le premier est que les droits économiques et sociaux ne sont ni réalistes ni réalisables, du moins à court terme, et qu'ils ne peuvent pour cette raison être garantis que progressivement. De nombreuses études indépendantes ont démontré qu'il y a suffisamment de ressources disponibles dans le monde, mais aussi suffisamment de connaissances, afin de satisfaire les besoins fondamentaux de tous moyennant un effort concerté.

Le second argument avancé concerne la différence théorique fondamentale entre les droits de la première et ceux de la seconde génération : ceux du premier type exigent seulement des gouvernements qu'ils s'abstiennent de certaines pratiques (on parle de droits "négatifs"), tandis que ceux du second type appellent une action de la part des gouvernements (droits dits "positifs"). Or, disent certains, il ne serait pas réaliste d'attendre des gouvernements qu'ils prennent des mesures positives, du moins à court terme ; par conséquent, ils n'y sont pas obligés. Et il n'y a pas de droit digne de ce nom s'il n'entraîne aucune obligation pour personne.

Ce raisonnement repose sur deux idées fausses.

Premièrement, les droits civils et politiques ne sont pas purement négatifs. Par exemple, pour garantir le droit de ne pas être torturé, il ne suffit pas à un gouvernement et à ses responsables de s'abstenir de pratiquer la torture ! La garantie véritable de ce droit exige des systèmes de surveillance et de contrôle : mécanismes juridiques, liberté de l'information, et accès aux lieux de détention, entre autres. Il en va de même pour la garantie du droit de vote et de tous les autres droits civils et politiques. En d'autres termes, ces droits requièrent du gouvernement une action positive, en plus de s'abstenir de certaines actions.

Deuxièmement, les droits économiques et sociaux, tout comme les droits civils et politiques, exigent que les gouvernements s'abstiennent de certaines pratiques, comme accorder des avantages fiscaux importants à des entreprises, encourager le développement de régions déjà relativement favorisées, imposer des droits de douane pénalisant les pays en développement, etc.

Tous les droits de l'homme, et parmi eux les droits sociaux, s'enracinent dans la notion de dignité humaine ; or cette dignité est indivisible. Les divers types de droits sont donc largement plus interdépendants que leurs noms respectifs le suggèrent. Les droits économiques se confondent parfois avec les droits politiques ; les droits civils sont souvent indissociables des droits sociaux. Comment une personne peut-elle jouir de sa liberté si elle n'a pas de travail, pas de moyens d'existence, pas de logement décent ? Ces étiquettes aident certes à donner une image générale des droits, mais elles peuvent aussi être trompeuses. Presque n'importe quel droit peut relever de n'importe quelle catégorie selon les circonstances.

## Les droits sociaux dans la pratique

Qui est responsable de la réalisation des droits sociaux de l'homme dans la vie quotidienne ? En gros, ce sont les gouvernements. En fait, le droit international relatif aux droits de l'homme prévoit que les gouvernements sont responsables de la réalisation de *tous* les droits de l'homme. Ils doivent les garantir dans l'espace national, et prévoir des mécanismes afin de remédier à toute violation. La société civile, le secteur privé, les institutions nationales des droits de l'homme, les états donateurs et les organisations internationales peuvent tous promouvoir activement les droits sociaux de l'homme. En fin de compte, chacun d'entre nous peut contribuer à leur protection et à leur promotion.

Les droits sociaux figurent d'habitude dans la législation nationale. Certaines constitutions les érigent même en droits pleinement justiciables<sup>1</sup>. La plupart des États ont également ratifié des traités internationaux reconnaissant les droits sociaux, et adopté des lois et politiques nationales et locales afin de les traduire dans la réalité. C'est le cas des pays qui ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les traités internationaux imposent aux États les obligations suivantes en ce qui concerne les droits sociaux :

- les **respecter**, c'est-à-dire s'abstenir de leur porter atteinte;
- les **protéger**, c'est-à-dire empêcher d'autres personnes de leur porter atteinte;
- les **mettre en œuvre**, c'est-à-dire faire le nécessaire pour que ces droits soient pleinement réalisés.



En ce qui concerne le droit au travail, par exemple, les États ont les obligations reprises ci-dessous:

- **Respect:** l'État ne doit pas recourir au travail forcé ni empêcher ses opposants politiques de travailler.
- **Protection:** l'État doit veiller à ce que les employeurs tant publics que privés mettent en place des procédures de lutte contre la discrimination au travail.
- **Mise en œuvre:** l'État doit favoriser l'exercice du droit au travail, par exemple en sensibilisant le public à travers des programmes d'éducation et d'information.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels précise dans la notion de « réalisation progressive » un aspect très important des obligations de l'État : ce dernier doit prendre en temps opportun les mesures appropriées pour réaliser pleinement les droits concernés, autant que le lui permettent ses ressources. Indépendamment de ces dernières, il doit veiller à ce que chaque personne jouisse au moins de l'essentiel de ses droits (ce que le Pacte appelle les « obligations fondamentales minimums » de l'État). De plus, les obligations touchant aux droits sociaux requièrent également que l'État ne laisse pas s'éroder la protection en place des droits économiques, sociaux et culturels, sauf mesure régressive dûment justifiée.

On trouvera ci-dessous quelques exemples d'actions que peuvent lancer les organes étatiques afin de réaliser les droits sociaux au niveau national<sup>2</sup>:

(a) Dans de nombreux pays, le **pouvoir législatif** a un rôle à jouer en approuvant la ratification des traités internationaux. Il approuve également les textes et règlements visant à garantir la conformité du droit national aux normes internationales ou constitutionnelles relatives aux droits sociaux. Par ailleurs, il est souvent chargé d'approuver le budget national, et peut ainsi veiller à ce que le plus grand nombre de ressources possibles soit affecté à la mise en œuvre de ces droits. De nombreux parlements ont des comités des droits de l'homme où sont représentés les différents partis, au sein desquels les parlementaires peuvent travailler ensemble sur des questions relatives aux droits de l'homme.

(b) Le **pouvoir exécutif** complète le travail du pouvoir législatif et a aussi un rôle important à jouer afin de garantir que les textes donnent lieu à des politiques et à des programmes adéquats, et que les budgets soient correctement préparés, exécutés et contrôlés quant à l'emploi des crédits alloués. L'administration publique peut faciliter la coordination de différents secteurs au sein du gouvernement ainsi qu'avec d'autres partenaires, tels que la société civile, le secteur privé et les partenaires du développement,

et faire en sorte que les forces s'unissent afin de promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels. Les collectivités et gouvernements locaux sont également responsables de la garantie de l'ensemble des droits l'homme, en particulier en cas de décentralisation de la fourniture de services essentiels, comme l'éducation et la santé.

(c) Le pouvoir **judiciaire** est chargé de veiller à ce que l'État et d'autres entités respectent les droits de l'homme et assure des voies de recours lorsque ces droits sont violés. Il joue également un rôle important dans la transposition nationale de la teneur juridique des droits sociaux.

Les **institutions nationales des droits de l'homme**, comme les médiateurs ou les commissions nationales des droits de l'homme, jouent un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la surveillance des droits sociaux, par exemple en examinant les plaintes pour violation, en menant des enquêtes, en contrôlant l'application au niveau national des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et en conseillant le gouvernement en la matière, en recommandant des changements au niveau politique, et en intervenant dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.

La **société civile** joue aussi un rôle essentiel en travaillant avec des particuliers et des groupes sur la promotion des droits de l'homme (notamment à travers l'éducation aux droits de l'homme) et en demandant des comptes au gouvernement quant à la réalisation de ces droits. Elle peut en outre diffuser de l'information, entreprendre des actions de plaidoyer, fournir une assistance humanitaire, etc. Quant aux syndicats, ils ont une fonction essentielle de sensibilisation et de défense des droits sociaux plus particulièrement liés aux conditions d'emploi. Les **médias** peuvent nourrir le débat public sur les droits de l'homme, diffuser de l'information et sensibiliser le public à ces questions.

Les **entreprises commerciales privées**, tant nationales que multinationales, contribuent de plus en plus, directement et indirectement, à la défense des droits de l'homme, et en particulier des droits sociaux. L'État n'en a pas moins l'obligation de veiller à ce que les activités des organisations et entreprises de ce type respectent les normes et critères en vigueur dans le domaine des droits de l'homme.

## Droits sociaux et politiques sociales

- Entre autres interprétations, une politique peut souvent se définir comme:
- un ensemble de principes ou une approche générale qui oriente



les décisions et permet de réaliser certains grands buts;

- un système global de prise des décisions assorti d'une réévaluation des décisions et des problèmes;
- un ensemble de décisions prises dans un but déterminé, et les actions résultant de leur conjonction.

La détermination d'une politique est un processus dynamique : les responsables examinent un problème, dégagent les choix possibles, prennent des décisions et mettent en œuvre les solutions réalisables. Le processus dans son ensemble doit partir des problèmes et des besoins sociaux de la collectivité; il se caractérise toujours par de grands choix et options, suit fréquemment des points de vue idéologiques et politiques, ou du moins en subit l'influence, en plus des contraintes financières, pratiques ou électorales.

Les facteurs à l'origine des décisions politiques sont souvent influencés par: la rationalité apparente des décisions et la capacité des approches envisagées à résoudre les problèmes; les bénéfices à long terme des dites politiques; leur coût économique; les valeurs que souhaitent promouvoir les décideurs; la culture organisationnelle de l'entité politique dont ils relèvent; le caractère imprévisible des environnements économiques, sociaux et politiques complexes; la compatibilité d'une nouvelle politique avec celles déjà en place.

Les pouvoirs publics doivent poser le cadre socio-politique de réalisation des droits sociaux pour tous. Les politiques sociales couvrent en général les domaines suivants:

- **la sécurité sociale et la fiscalité**, qui doivent assurer la sécurité des revenus, leur redistribution et la lutte contre la pauvreté;
- **les services sociaux** touchant à la santé, à l'éducation, au logement et à l'amélioration de la qualité de vie;
- **la réglementation du marché du travail**, visant à protéger les droits des travailleurs.

Les pouvoirs publics doivent utiliser au mieux les ressources dont ils disposent afin de garantir:

- l'obtention des résultats et la réalisation des objectifs prévus dans les politiques;
- des procédures adéquates permettant à la population d'exercer ses droits sociaux;
- des façons efficaces de concevoir, de gérer et de fournir les services ;
- l'application et la diffusion efficace de l'information sur les politiques et les prestations, les services et procédures.

Du point de vue des droits de l'homme, on peut dégager certains facteurs qui entravent les politiques sociales dans la réalisation des droits sociaux, et d'autres qui favorisent le succès d'une politique sociale<sup>3</sup>:

### Facteurs entravant une politique sociale dans la réalisation des droits sociaux

- a. si les politiques sociales ne mentionnent pas clairement et ne mettent pas en œuvre un droit
- b. si les dispositions légales de réalisation d'un droit sont incomplètes ou mal conçues
- c. si les actions prévues dans la politique sont mal mises en œuvre ou mal contrôlées
- d. si les ressources allouées à la réalisation d'un droit sont insuffisantes
- e. si la gestion et les procédures sont trop complexes ou retardent la mise en application de la politique
- f. si l'information sur les politiques correspondantes est mauvaise ou mal diffusée
- g. en cas d'obstacles psychologiques ou socioculturels, comme la stigmatisation de certains groupes
- h. en cas d'obstacles imputables à l'attention insuffisante accordée à des régions ou groupes vulnérables.

### Facteurs favorisant le succès d'une politique sociale dans la réalisation des droits sociaux

- a. si la fourniture des services est axée sur les besoins des utilisateurs
- b. lorsque les bénéficiaires sont capables et autonomisés et participent au processus de développement des politiques
- c. si la qualité de la politique est bonne
- d. si les prestations et services sont intégrés, c'est-à-dire s'il existe des liens entre les diverses politiques et une bonne coordination dans leur mise en œuvre
- e. si la conception et le déploiement de la politique se fondent sur le partenariat et l'inclusion de tous les groupes sociaux concernés
- f. si la politique est transparente et révisable
- g. si la politique se fonde sur le principe d'égalité
- h. si la politique et sa mise en œuvre sont constamment surveillées et contrôlées.

L'aspect de la qualité est particulièrement important dans les politiques sociales, qui se doivent de garantir:

- **l'adéquation**: le standard minimum des politiques doit être suffisamment élevé et couvrir une proportion importante de la population en souffrance;



- **l'accessibilité:** les règles d'accès aux droits sociaux doivent être suffisamment simples, les critères d'éligibilité clairs et les dispositions pleinement mises en œuvre;
- **l'accessibilité (des coûts):** les politiques doivent tenir compte en priorité de la capacité des individus et des ménages à acheter des biens et des services, ainsi que du coût global de ces derniers pour la communauté.

## L'approche des droits de l'homme aux processus de développement des politiques

L'approche fondée sur les droits de l'homme applique les standards, les principes et les méthodes des droits de l'homme à la lutte contre l'injustice juridique, sociale, économique et politique. Elle vise avant tout le changement à long terme en estimant que la participation de toutes les parties prenantes et les solutions durables priment sur les résultats à court terme. Elle donne priorité aux droits de l'homme sur tous les autres critères de choix. Elle admet les principes d'universalité, d'inaliénabilité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme, de participation, d'égalité, de non-discrimination et de responsabilisation.

Les points ci-dessous énumèrent les avantages d'une approche de la conception des politiques fondée sur les droits de l'homme<sup>4</sup>:

- **Analyse globale des enjeux**  
Les décisions politiques sont souvent prises sur la base d'un petit nombre d'indicateurs. L'approche fondée sur les droits de l'homme envisage aussi les questions d'égalité, de non-discrimination, de justice, de redevabilité, etc.
- **Changement durable**  
L'approche fondée sur les droits de l'homme permet de concevoir des politiques solides et durables en se penchant sur les causes premières des violations des droits de l'homme, en protégeant les groupes les plus vulnérables, en travaillant avec les personnes qui ont le pouvoir d'adopter des politiques comme avec celles qu'elles affecteront, et en suscitant un large soutien.
- **Cadre clair et légitime**  
Les droits de l'homme forment un cadre dans lequel s'inscrivent les libertés et droits fondamentaux consacrés dans des normes juridiquement contraignantes. Ces obligations légales constituent des étalons cohérents, légitimes et non négociables pour juger les politiques des pouvoirs publics.

- **Autorité morale des politiques**  
Les droits de l'homme se fondent sur l'idée universellement reconnue que toute personne a le droit de vivre dans la dignité, et s'appuient sur un mouvement international d'organisations gouvernementales ou non, de militants et de citoyens qui se battent pour un changement.
- **Meilleure responsabilisation**  
Les droits de l'homme concrétisent l'idée que les gouvernements ont le devoir de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de chaque personne, et qu'ils doivent rendre compte à leur population des effets de leurs politiques et de leurs actions.
- **Vers un monde meilleur pour tous**  
L'approche fondée sur les droits de l'homme vise à l'avènement d'un monde dans lequel chacun puisse vivre dans la dignité, la liberté, la justice, l'égalité et la paix.

## Qu'est-ce que la Charte sociale européenne ?

La Charte sociale européenne est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit des droits de l'homme économiques et sociaux, en parallèle avec d'autres documents internationaux de protection et de promotion des droits sociaux tel que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (des Nations Unies).

Tandis que la Convention européenne des droits de l'homme garantit aux citoyens des États parties les droits civils et politiques, la Charte sociale européenne garantit les droits économiques et sociaux.

La Charte sociale a été adoptée par le Conseil de l'Europe en 1961 ; trois protocoles sont venus la compléter en 1988, 1991 et 1995. La Charte elle-même et son protocole de 1988 garantissent une série de droits que l'on peut regrouper en deux catégories:

- **les conditions de travail**, qui englobent l'interdiction du travail forcé, la non-discrimination au travail, les droits syndicaux, l'interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans et la protection des travailleurs de 15 à 18 ans, l'égalité de traitement pour les travailleurs migrants, etc.;
- **la cohésion sociale**, qui englobe le droit à la santé, à la sécurité sociale, aux soins médicaux, à la protection pour les personnes âgées, etc.

Le mécanisme de contrôle de la Charte repose sur des rapports nationaux soumis par les États parties (protocole de 1991) ainsi que sur un système



de réclamations collectives (protocole de 1995) habilitant notamment les syndicats et les organisations non gouvernementales à soumettre des réclamations collectives.

La Charte sociale révisée a été adoptée en 1996. Entrée en vigueur le 1er juillet 1999, elle remplace progressivement la Charte de 1961. Elle n'érode en rien les standards de la première Charte sociale. La révision visait à rendre la Charte sociale européenne plus efficace, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement de son mécanisme de contrôle. Elle prenait en compte l'évolution des droits économiques et sociaux apparue dans d'autres instruments internationaux et la législation des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les problèmes sociaux dont ne traitaient pas les autres instruments internationaux en vigueur. De plus, toutes les modifications devaient veiller à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. La Charte sociale européenne révisée tient par exemple compte de l'évolution intervenue dans le droit du travail et dans la conception des politiques sociales depuis l'élaboration de la Charte en 1961. La version révisée est un traité international complet, qui regroupe dans un instrument unique l'ensemble des droits garantis dans la Charte et son Protocole additionnel de 1988, avec leurs amendements, et les nouveaux droits. Sa formulation en fait une norme autonome, mais avec le même mécanisme de contrôle que la Charte – sachant que sans contredire cette dernière, elle doit la remplacer à terme. Lorsqu'un État accepte les dispositions de la Charte révisée, les dispositions correspondantes de la Charte initiale et de son Protocole cessent de s'appliquer à lui<sup>6</sup>.

La Charte garantit des droits et des libertés qui touchent à la vie quotidienne de chacun. La liste ci-dessous énumère les droits fondamentaux qu'elle consacre :

### 1. Logement

- Accès à un logement décent et abordable
- Réduction du nombre de sans-abri ; politique du logement ciblée sur tous les groupes défavorisés
- Procédures de limitation des expulsions
- Égalité d'accès des étrangers aux logements sociaux et aux aides au logement
- Construction de logements et versement d'allocations de logement en fonction des besoins de la famille

### 2. Santé

- Infrastructure et centres de soins accessibles et efficaces pour tous
- Politique de prévention des maladies, dont la garantie d'un environnement sain et salubre

- Prévention des dangers du travail visant à ce que la santé et la sécurité au travail soient garanties dans la loi et en pratique
- Protection de la maternité

### 3. Éducation

- Gratuité de l'enseignement primaire et secondaire
- Gratuité et efficacité des services d'orientation professionnelle
- Accès à la formation de base (enseignement secondaire général et professionnel), à l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, à la formation professionnelle et à la formation continue
- Mesures spéciales pour les résidents étrangers
- Intégration scolaire des enfants handicapés
- Accès des personnes handicapées à l'éducation et à la formation professionnelle

### 4. Emploi

- Liberté du travail
  - Interdiction du travail forcé
  - Interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans
  - Conditions de travail spéciales pour les travailleurs de 15 à 18 ans
  - Droit de gagner sa vie par un travail librement entrepris
- Conditions de travail équitables
  - Politique économique et sociale visant au plein emploi
  - Accès au travail pour les personnes handicapées
  - Salaires, horaires et conditions de travail équitables
  - Protection en cas de licenciement
  - Protection contre le harcèlement sexuel et moral
- Droits collectifs
  - Liberté de former des unions syndicales et des organisations d'employeurs afin de défendre des intérêts économiques et sociaux ; liberté individuelle d'y adhérer ou non
  - Promotion de la consultation paritaire, de la négociation collective, de la conciliation et de l'arbitrage volontaire
  - Droit de grève

### 5. Protection juridique et sociale

- Statut juridique de l'enfant
- Traitement des délinquants juvéniles
- Protection contre les mauvais traitements
- Interdiction de l'exploitation sous toutes ses formes (sexuelle ou autre)
- Protection juridique de la famille (égalité des époux entre eux et envers les enfants, protection des enfants en cas de séparation)



- Droit à la sécurité sociale, à l'assistance sociale et aux services sociaux
- Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Structures d'accueil des enfants
- Mesures spéciales pour les personnes âgées

## 6. Circulation des personnes

- Droit au regroupement familial
- Droit de sortie des nationaux
- Garanties procédurales en cas d'expulsion
- Simplification des formalités d'immigration

## 7. Non-discrimination

- Droit des femmes et des hommes à l'égalité de traitement et des chances en matière d'emploi
- Garantie donnée à tous les ressortissants et non-ressortissants en situation régulière de séjour et/ou de travail qu'ils bénéficient de tous les droits figurant dans la Charte, indépendamment de toute considération de race, de sexe, d'âge, de couleur de la peau, de langue, de religion, d'opinion, d'origine nationale, de milieu social, d'état de santé ou d'appartenance à une minorité nationale
- Interdiction de la discrimination fondée sur les responsabilités familiales
- Droit des personnes handicapées à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté

## Quelques exemples de progrès obtenus dans la mise en oeuvre des droits sociaux garantis par la Charte sociale européenne

### Albanie:

La décision du Conseil des ministres n° 762 de novembre 2003 fait obligation à toutes les entreprises employant plus de 15 personnes d'avoir un médecin du travail.

### Autriche:

Les enfants de résidents turcs employés régulièrement sur le marché du travail ont désormais droit, après cinq ans de résidence, au titre de dispense les autorisant à travailler sur tout le territoire autrichien.

### Belgique:

Nouveau droit des enfants d'être entendus dans les procédures d'adoption, en principe à partir de l'âge de 12 ans.

### **Bulgarie:**

Criminalisation de la violence domestique et possibilité d'interdictions imposées aux auteurs pour protéger les victimes.

### **Croatie:**

Décision prise par le gouvernement de retirer des programmes scolaires nationaux un manuel de biologie contenant des affirmations discriminatoires en matière d'éducation à la santé sexuelle et reproductive (Interights c. Croatia, réclamation collective).

### **Chypre:**

Adoption de la loi qui garantit aux personnes handicapées d'être traitées par l'employeur à l'égal des autres salariés en ce qui concerne les conditions de soumission d'une candidature, le recrutement, la promotion, le licenciement, l'indemnisation, la formation et autres termes et conditions d'emploi. Une modification apportée à la loi en 2004 interdit également toute discrimination directe ou indirecte.

### **Danemark:**

Nouvelles règles de paternité et suppression de la distinction entre enfants légitimes et nés hors mariage.

### **Finlande:**

La durée de travail autorisée pour les enfants de 14 ans ou plus en scolarité obligatoire a été fixée à la moitié des vacances scolaires. L'emploi des enfants de plus de 15 ans à des travaux d'urgence n'est possible que si aucun adulte n'est disponible. Si le temps de repos d'un jeune travailleur a été abrégé du fait d'un travail d'urgence, une période de repos comparable doit lui être accordée dans un délai maximum de 3 semaines.

### **Grèce:**

Création en 2008 d'un fonds national de cohésion sociale finançant un soutien au revenu spécifiquement destiné aux groupes les plus menacés de pauvreté.

### **Irlande:**

Le ministre de l'Intérieur doit désormais tenir compte de l'âge, du statut familial, des possibilités d'emploi et de la longueur du séjour d'une personne avant de prononcer son expulsion.

### **Lettonie:**

La loi sur l'assistance aux chômeurs et demandeurs d'emploi entrée en vigueur le 1er juillet 2002 prévoit toute une série de mesures dont



peuvent bénéficier les sans-emploi.

#### **Luxembourg:**

Il est désormais interdit de licencier une femme pendant son congé maternité ; une femme irrégulièrement licenciée dans ces conditions peut exiger l'annulation de son licenciement et la réinstallation dans son emploi.

#### **Pays-Bas:**

Une nouvelle loi a été adoptée en 2000 sur le financement des études ; elle garantit à tous les nationaux et ressortissants de pays extérieurs à l'UE mais parties à la Charte et à la Charte révisée, l'égalité de traitement pour ce qui est de l'aide financière.

#### **Norvège:**

Diverses mesures pratiques ont été prises pour aider les étrangers dans la recherche d'un logement telles que des quotas de logements réservés aux réfugiés et immigrés, la promotion de la recherche sur la vie dans un environnement multiculturel, et la diffusion d'informations sur la législation relative à l'égalité de traitement dans l'accès au logement, entre autres.

#### **Pologne:**

La législation de 2004 sur la promotion de l'emploi et les offices du travail permettent à quiconque de bénéficier de conseils d'orientation professionnelle, quelle que soit sa nationalité. Les nationaux et les ressortissants d'États parties à la Charte sociale européenne ont donc droit à l'égalité de traitement.

#### **Portugal:**

Toute personne dans une situation suscitant des besoins exceptionnels peut bénéficier d'une aide spéciale d'urgence (logement, nourriture et prestations en nature couvrant ses besoins essentiels).

#### **Turquie:**

Les non-ressortissants titulaires d'un permis de travail en Turquie sont automatiquement assurés contre les risques à long terme, dont le chômage. Ce droit ne dépend plus de l'existence d'un accord bilatéral ou multilatéral.

## Droits sociaux, politiques de jeunesse

Les droits sociaux sont indispensables à la sécurité démocratique et au développement durable. En plus d'être iniques, les sociétés marquées par les divisions et les inégalités sont incapables de garantir la stabilité à long terme. Il est de plus en plus admis que les pouvoirs publics doivent chercher à assurer le bon fonctionnement non seulement de l'économie, mais aussi de la société ; un développement économique sans progrès social parallèle finit tôt ou tard par générer de graves problèmes.

La cohésion sociale est, aux yeux du Conseil de l'Europe "l'une des exigences primordiales de l'Europe élargie [...] et un complément indispensable de la promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine"<sup>7</sup>. Elle s'enracine profondément dans les droits de l'homme (tels qu'ils figurent dans la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne révisée), et repose sur un sentiment de responsabilité commune du bien-être de tous les membres de la société, particulièrement ceux que menacent la pauvreté ou l'exclusion.

À l'heure actuelle et dans les faits, de nombreux jeunes ne bénéficient pas du progrès économique et social.

C'est pourquoi le Conseil de l'Europe encourage la préparation de lignes directrices sur l'accès aux droits sociaux, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la protection sociale et au logement – toutes choses qui affectent particulièrement les jeunes.

Dans cet esprit, la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe cherche à **"offrir aux jeunes les mêmes chances et expériences leur permettant de développer les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires afin de jouer pleinement leur rôle dans tous les domaines de la société"**<sup>8</sup>.

Le Conseil de l'Europe accorde une attention particulière à la situation et aux difficultés spécifiques des jeunes ayant moins d'opportunités et se heurtant à des obstacles dans leur participation et l'exercice de leurs droits sociaux.

Les mécanismes mis en place par le Conseil de l'Europe pour soutenir les politiques de soutien à l'inclusion sociale et à l'intégration des jeunes prennent la forme de programmes de formation pour les travailleurs de jeunesse, de recommandations et de lignes directrices en faveur de l'inclusion sociale, de ressources pédagogiques pour la participation ainsi que d'un soutien du Fonds européen de la jeunesse <sup>9</sup> à la réalisation de projets pilotes menés par les jeunes. La reconnaissance et la promotion



du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel en Europe s'inscrivent également dans cet effort. L'éducation non formelle a prouvé son efficacité dans le travail avec les jeunes, grâce à sa démarche axée sur l'apprenant et au fait qu'elle s'adresse également aux jeunes en dehors du cadre scolaire formel. Bien qu'elle ne soit pas pleinement reconnue, elle permet aux travailleurs de jeunesse d'appréhender la réalité quotidienne des jeunes et soutiennent ces derniers dans le développement de leurs compétences, comportements et connaissances en puisant dans leur propre expérience. Les programmes d'éducation non formelle ouvrent à chacun l'accès à l'apprentissage et à l'éducation en tenant compte des besoins individuels.

## Le projet *Enter!*

Le projet *Enter!* sur l'accès des jeunes aux droits sociaux représente un grand pas en avant dans l'intégration des droits sociaux de l'homme dans la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe. A travers la politique de jeunesse, l'institution s'efforce de concevoir des réponses à l'exclusion, à la discrimination et à la violence affectant les jeunes, dans le désir de garantir à tous ces derniers l'accès aux droits sociaux. Le projet table sur :

- le rôle de l'apprentissage non formel et du travail de jeunesse dans le processus de capacitation et d'autonomisation des jeunes;
- l'inclusion et la cohésion sociales, qualités précieuses d'une société démocratique durable;
- la citoyenneté, l'action et la participation des jeunes dans les affaires qui les concernent;
- la dimension d'apprentissage interculturel et de la diversité basée sur la compréhension des droits de l'homme universels.

La méthodologie et les stratégies du projet *Enter!* visent à trouver des moyens novateurs de concevoir et de pratiquer le travail de jeunesse en s'appuyant sur la participation des jeunes eux-mêmes et sur la compétence des animateurs et des organisations de jeunesse, et en cherchant à obtenir des effets à moyen et à long terme à travers le déploiement de politiques de jeunesse locales et nationales. En se concentrant sur les droits sociaux et l'accès des jeunes à ces droits, le projet *Enter!* aborde l'exclusion sociale, la discrimination et la violence selon une approche fondée sur les droits de l'homme.

## Éducation aux droits de l'homme

Les actions éducatives qui permettent aux jeunes d'en savoir davantage sur leurs droits, la façon de les protéger, de les promouvoir et de les

respecter, sont une composante importante de la garantie des droits sociaux pour les jeunes. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe met particulièrement l'accent dans ses programmes et politiques de jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme et la reconnaissance du rôle des jeunes, des organisations de jeunesse et des politiques de jeunesse dans l'avènement d'une culture des droits de l'homme.

L'éducation aux droits de l'homme auprès des jeunes poursuit les objectifs suivants:

- garantir aux jeunes le plein exercice de leurs droits et de leur dignité humaine, et les pousser à se mobiliser à cet égard;
- promouvoir la participation active des jeunes aux processus et structures de la démocratie;
- promouvoir l'égalité des chances pour tous les jeunes en matière de participation dans tous les aspects de leur vie quotidienne ;
- mettre en œuvre l'égalité des genres et prévenir toutes les formes de violence fondées sur le genre;
- promouvoir l'éducation et l'action des jeunes dans les domaines de l'environnement et du développement durable;
- faciliter l'accès de tous les jeunes aux services d'information et de guidance.

L'éducation aux droits de l'homme doit se concentrer sur:

- apprendre à **connaître** les droits de l'homme, ce qu'ils sont, leur nature et les moyens de les sauvegarder ou de les protéger ;
- apprendre **par** les droits de l'homme, en comprenant que la façon dont cet apprentissage est organisé et assuré, et le contexte dans lequel il s'inscrit doivent être en harmonie avec les valeurs qui sous-tendent ces droits (comme la participation, la liberté d'opinion et d'expression, etc.), et que dans l'éducation aux droits de l'homme, le processus d'apprentissage est aussi important que son objet, et en fait même partie intégrante;
- apprendre **pour** les droits de l'homme, en développant des compétences, des comportements et des valeurs qui aideront l'apprenant à reprendre à son compte dans sa propre vie les valeurs qui sous-tendent les droits de l'homme, et à agir pour les promouvoir et les défendre, seul ou avec d'autres.<sup>10</sup>

Le travail d'éducation aux droits de l'homme du secteur jeunesse s'est concentré sur la préparation des manuels Repères et Repères juniors sur l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes et les enfants, sur la formation de multiplicateurs et de formateurs, et sur le soutien aux projets de jeunesse en la matière. Les deux manuels ont été traduits dans plusieurs langues de sorte qu'ils atteignent un maximum de jeunes

et d'animateurs. Les formations nationales et régionales ainsi que les formations de formateurs aux droits de l'homme ont figuré parmi les principales activités de promotion à l'éducation aux droits de l'homme du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le travail que consacre le Conseil de l'Europe à l'éducation aux droits de l'homme repose sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, adoptée par le Comité des ministres en 2010. La Charte invite les pays membres à développer l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique au sein des programmes d'éducation formelle ainsi que dans la formation et l'enseignement professionnels. Elle reconnaît aussi le rôle essentiel des organisations de jeunesse dans la promotion de l'éducation aux droits de l'homme. Elle définit des objectifs et des principes en la matière, et recommande les mesures à prendre en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et la recherche.

## Références et documents complémentaires

Jacob Kirkemann Boesen and Tomas Martin, *Applying a Rights-based Approach. An inspirational guide for civil society*. Copenhagen : Institut danois des droits de l'homme, 2007

Emily Farrell and Madeline Lohman, *Discover Human Rights : A Human Rights Approach to Social Justice*. The Advocates for Human Rights, Minneapolis, 2011

G. Esping-Andersen, *Les Trois mondes de l'État-providence*. Polity, 1990

P Spicker, *Social policy : themes and approaches*, Policy Press, 2008

P Spicker, *An introduction to social policy* :  
[www2.rgu.ac.uk/publicpolicy/introduction/policy.htm](http://www2.rgu.ac.uk/publicpolicy/introduction/policy.htm)

Barrie Axford, Gary K. Browning, Richard Huggins, and Ben Rosamond, *Politics : An Introduction*, Second Edition. Routledge, 2002

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels, fiche d'information no 33, 2008: <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet33fr.pdf>

*L'Accès aux droits sociaux en Europe*, rapport préparé par Mary Daly,

Queen's University, Belfast. 2002. Conseil de l'Europe

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Droits économiques, sociaux et culturels – Manuel destiné aux institutions nationales des droits de l'homme - Série sur la formation professionnelle no 12* (New York et Genève : Nations Unies, 2005), 148 pages.

[http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR\\_P\\_PT\\_12\\_NHRI\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_P_PT_12_NHRI_fr.pdf)

*Repères, manuel d'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, Conseil de l'Europe, 2012 : [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass)*

## Notes

1. Un droit est dit justiciable s'il s'inscrit dans la structure juridique et qu'une personne ou un groupe de personnes peut s'en prévaloir devant un tribunal qui décidera si ledit droit doit être respecté ou justifie la fourniture d'une ressource.

<http://www.cpa.ie>

2. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels droits de l'homme*, fiche d'information no 33, 2008.

3. Adapté de *L'Accès aux droits sociaux en Europe*, rapport préparé par Mary Daly, Queen's University, Belfast. 2002. Conseil de l'Europe.

4. Jacob Kirkemann Boesen et Tomas Martin. *Applying a Rights-based Approach. An inspirational guide for civil society*. Copenhague : The Danish Institute for Human Rights (DIHR), 2007.

5. Un traité est un accord international que l'État qui le ratifie s'engage solennellement à honorer.

6. Pour un examen complet de la révision de la Charte sociale européenne, voir:

<http://conventions.coe.int/treaty/en/Reports/Html/163.htm>

7. Conseil de l'Europe, deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement, Strasbourg, 10-11 octobre 1997, Déclaration finale et plan d'action.

8. Résolution CM/Res(2008)23 du Comité des ministres sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

9. Fonds Européen de la Jeunesse (FEJ) [www.eyf.coe.int/fej/](http://www.eyf.coe.int/fej/)

10. *Repères - Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, 2012 (traduit de l'anglais).*





# Tableau des résultats

		Participant 1	Participant 2	Participant 3	Participant 4	Participant 5	GROUPE
Droit au logement	Aide au logement pour les jeunes	1					
	Des logements sociaux pour tous ceux qui ont de faibles revenus	3					
	Des refuges appropriés pour les sans-abri (en coopération avec des ONG)	2					
Droit à la liberté d'association	Élimination des obstacles à la création d'organisations de la société civile (nombre de membres, frais, limite d'âge, procédures complexes, etc.)	3					
	Suivi des organisations de la société civile pour garantir la sécurité nationale	1					
	Soutien financier aux ONG de jeunesse dont le travail améliore la situation des droits sociaux	2					
Droit à l'éducation	Un accès universel et gratuit à l'enseignement primaire et secondaire	3					
	L'excellence dans l'enseignement supérieur, en partenariat avec le secteur privé	1					
	Un enseignement dispensé dans la langue maternelle des apprenants	2					
Droit à la sécurité et à l'aide sociales	Égalité de traitement entre les ressortissants nationaux et les travailleurs étrangers en ce qui concerne les droits à la sécurité sociale	2					
	Versement systématique d'une retraite à tous ceux qui ont atteint un certain âge, quels que soient leur passé professionnel ou leurs ressources	3					
	Abaissement du montant des cotisations sociales pour les jeunes entrepreneurs	1					
Droit à la santé	Une couverture santé universelle	3					
	Une couverture santé complète seulement pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer	1					
	Une couverture santé complète pour tous les travailleurs	2					
Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Système général de sécurité sociale pour tous / revenu minimum garanti pour tous	3					
	Versement d'allocations pour la nourriture et le chauffage aux personnes qui ont des revenus limités	1					
	Versement de certaines prestations en espèces (les allocations familiales, par exemple), indépendamment des ressources	2					
Droit au travail	Mise en place de mesures d'accompagnement professionnel, de formation et de programmes de réinsertion professionnelle appropriés	3					
	Mesures spécifiques (réductions d'impôts ou instauration de quotas, par exemple) pour l'emploi de certaines catégories de personnes (personnes handicapées, chômeurs de longue durée, etc.)	1					
	À travail équivalent, salaire équivalent, indépendamment de l'âge et du sexe des personnes concernées	2					
<b>TOTAL</b>							





Voici *Dignityland*, un jeu de cartes dont les joueurs - députés dans le pays imaginaire de Dignityland - ont à adopter les politiques sociales de réalisation des droits sociaux à intégrer dans le prochain plan de développement quinquennal. A travers un processus d'argumentation et de prise de décision, les joueurs apprennent à mieux connaître les droits sociaux et les politiques sociales qui leur sont liées.

*Dignityland* a été créé dans le cadre du projet Enter! sur l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés, à l'occasion des célébrations du cinquantenaire de la Charte sociale européenne. Le projet Enter! a été lancé par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en réponse aux inquiétudes croissantes que suscitent les problèmes de cohésion sociale et d'inclusion des jeunes. Le projet cherche à développer le travail et les politiques de jeunesse afin de répondre à des situations d'exclusion, de discrimination et de violence dont sont victimes les jeunes, ainsi qu'à promouvoir l'accès de tous les jeunes aux droits sociaux.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 États membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu.

[www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)



WITH THE SUPPORT OF  
THE FLEMISH GOVERNMENT

